

Mail : [christine.gasquard@mer.gouv.fr](mailto:christine.gasquard@mer.gouv.fr)

\* Tarifs sous réserve de changement par la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## REPARTITION POUR DES REGLEMENTS PAR TRIMESTRE

	PENSION	½ PENSION	INT / EXT	EXTERNE
1 <sup>er</sup> Trimestre Du 01-09-2023 au 31-12-2023 4 mois	552.37€	208.43€	386.39€	0€
2 <sup>ème</sup> Trimestre Du 01-01-2024 au 31-03-2024 3 mois	414.24€	156.27€	289.77€	0€
3 <sup>ème</sup> Trimestre Du 01-04-2024 au 30-06-2024 3 mois	414.24€	156.27€	289.77€	0€
<b>TOTAL ANNEE SCOLAIRE</b>	<b>1 380.85€</b>	<b>520.97€</b>	<b>965.93€</b>	<b>0€</b>

## REPARTITION POUR DES REGLEMENTS MENSUELS

(Sur 10 mois de Septembre 2023 à Juin 2024)

MOIS	PENSION	½ PENSION	INT / EXT	EXTERNE
Septembre	<b>138.13€</b>	<b>52.16€</b>	<b>96.62€</b>	0€
Octobre	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Novembre	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Décembre	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Janvier	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Février	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Mars	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Avril	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Mai	138.08€	52.09€	96.59€	0€
Juin	138.08€	52.09€	96.59€	0€
<b>TOTAL ANNEE SCOLAIRE</b>	<b>1 380.85€</b>	<b>520.97€</b>	<b>965.93€</b>	<b>0€</b>

## MODES DE REGLEMENTS

VIREMENT	CARTE BLEUE	CHEQUE
IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0017 834 BIC : TRPUFRP1   <b>VIREMENT BANCAIRE</b>  <i>Pour une meilleure sécurisation de vos paiements, privilégiez les virements</i>	  Au bureau de la Comptabilité tous les jours sauf mercredi et vendredi	OCCASIONNELLEMENT    N'oubliez pas de porter au verso le nom et le prénom de votre enfant.

- Tout mois entamé est dû en totalité. Tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande écrite qui sera appliquée le mois suivant.
- une carte turboself est fournie pour toute le scolarité. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra racheter une nouvelle carte pour un montant de 7€.
- Pour tout autre renseignement concernant les frais de scolarité, veuillez-vous conformer à l'article 8 du règlement intérieur